

Séance du mercredi 25 septembre 2024

**Délibération n° 03\_2024\_103**

**Choix du mode de gestion de La Passerelle/Le Buss**

Le Conseil communautaire s'est réuni le mercredi vingt-cinq septembre deux mille vingt-quatre à dix-huit heures, salle des Actes de l'Hôtel de Ville de Saint-Amand-Montrond.

<u>COMMUNES</u>	<u>TITULAIRES</u>	<u>REMPLOCANTS</u>
<b>ARPHEUILLES</b>	Monsieur Pascal AUGENDRE	
<b>BESSAIS-LE-FROMENTAL</b>	Monsieur Serge AUDONNET	
<b>BOUZAIS</b>	Monsieur Olivier PARILLAUD	
<b>BRUÈRE-ALLICHAMPS</b>	Monsieur Roger DAGHER	
<b>CHARENTON-DU-CHER</b>	Monsieur Pascal AUPY Madame Colette PY	
<b>COLOMBIERS</b>	Monsieur Daniel BÔNE	
<b>COUST</b>	Monsieur Pascal COLLIN	
<b>DREVANT</b>	Monsieur Patrick BIGOT	
<b>FARGES-ALLICHAMPS</b>	Madame Édith MICHELIC	Excusée
<b>LA CELLE</b>	Monsieur Philippe AUZON	
<b>LA GROUTTE</b>	Monsieur Philippe PERRICHON	
<b>MARÇAIS</b>	Madame Michelle RIVET	
<b>MEILLANT</b>	Madame Marie-Claude JULIEN	Pouvoir à Philippe PERRICHON
<b>NOZIÈRES</b>	Monsieur Franck DAUMIN	
<b>ORCENAI</b>	Monsieur Yann CADIER	
<b>ORVAL</b>	Madame Clarisse DULUC Monsieur Alain ANDRIAU	Pouvoir à Alain ANDRIAU
	Madame Françoise GONNET	Pouvoir à Philippe MARME
<b>SAINT-AMAND-MONTROND</b>	Monsieur Emmanuel RIOTTE Madame Jacqueline CHAMPION Monsieur Francis BLONDIEAU Madame Florence COMBES Monsieur Geoffroy CANTAT Madame Isabelle CHAPUT Monsieur Raphaël FOSSET Madame Sophie CUINIÈRES Monsieur Lionel DELHOMME Madame Malika LACH-HAB Monsieur Didier DEVASSINE Madame Noura ANGLADE Monsieur Philippe MARME Madame Sandrine KOSTADINOV Madame Marie BLASQUEZ Monsieur Yves PURET Madame Sylvie OLIVIER	Pouvoir à Geoffroy CANTAT  Pouvoir à Didier DEVASSINE  Pouvoir à Sandrine KOSTADINOV Pouvoir à Francis BLONDIEAU  Absente  Pouvoir à Jacqueline CHAMPION
<b>SAINT-PIERRE-LES-ÉTIEUX</b>	Monsieur Gérard MARTEAU	
<b>VERNAIS</b>	Monsieur Charles ADOLPH	

Membres en exercice : 38  
Membres présents : 28  
Membres votants : 36

Secrétaire de séance : Madame Sylvie OLIVIER

Date de la convocation : 18 septembre 2024  
Date de l'affichage : 18 septembre 2024

Accusé de réception en préfecture  
018-200036135-20240925-03\_2024\_103-DE  
Date de télétransmission : 02/10/2024  
Date de réception préfecture : 02/10/2024

*Extrait du Registre des délibérations*

Séance du mercredi 25 septembre 2024

**Délibération n° 03\_2024\_103**

**Choix du mode de gestion de La Passerelle/Le Buss**

Monsieur Geoffroy CANTAT, 4<sup>ème</sup> Vice-Président, présente ce dossier.

Vu les statuts de Cœur de France ;

Vu la convention d'objectifs avec la SEM Territoria qui se termine le 31 janvier 2025 ;

Considérant la proposition et présentation (*joint à la synthèse*) de Monsieur Philippe Courrouyan, d'une solution en deux temps avec en premier lieu la signature d'un contrat d'objectifs vers un gestionnaire puis dans un second temps, l'opportunité de création d'une société publique locale (SPL).

**Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, à la majorité des voix, 35 pour et 1 abstention (*Sylvie OLIVIER*) valide le recours à une convention pluriannuelle d'objectifs pour la gestion du « Buss » constitué des deux entités : La Passerelle et le Tiers lieu compétence (*proposition ci-jointe*).**

Le Président



Daniel BONE

La secrétaire de séance

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Sylvie OLIVIER', is written over a faint circular stamp.

Sylvie OLIVIER

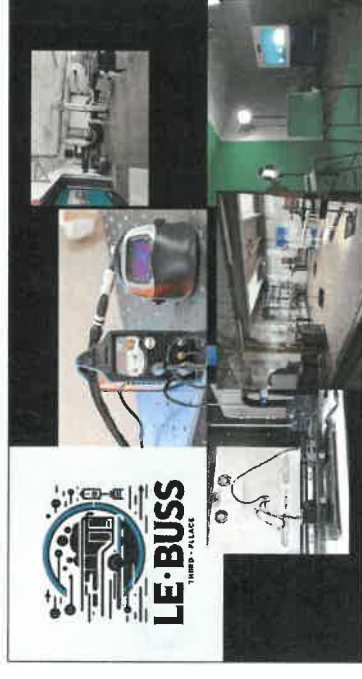


LE BUSS , un TIERS LIEUX COMPETENCES avec de nouveaux espaces pour travailler  
autrement afin de créer un centre de vie et de développement économique pour le territoire .

Accusé de réception en préfecture  
N° de dossier : 230300001  
Date de l'émission : 02/10/2023  
Date de réception préfecture : 02/10/2024

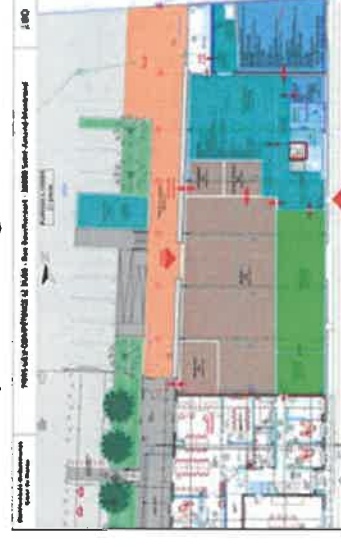
# Tiers Lieu Competences Le BUSS

- Le BUSS = La PASSERELLE ( location salles ) + Consortium (de la quasi totalité des acteurs économiques du territoire ) pour offrir des reponses adaptées et innovantes en matiere de :
  - Formation
  - Accompagnement / orientation
  - Information
  - Animation économique ( Club d'entreprises)
  - Accueil et appui aux createurs d'entreprises et aux projets d'ESS



- Le BUSS = 875m2 d'espaces supplémentaires pour offrir des plateaux professionnels aux entreprises, usagers, formateurs ...

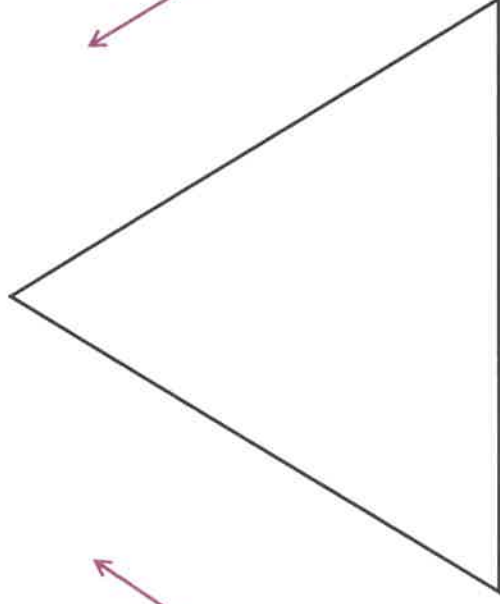
- Atelier Bois
- Atelier Joaillerie
- Atelier cuir
- Atelier Fer /Soudure
- Atelier Cycles
- Espace Entreprise
- Espace Usagers
- Espace video
- Espace restauration



Ancienne proposition du 26 juin 2024 en Conseil communautaire

**ASSOCIATION « Le Buss »**

- Composée des acteurs du Consortium
- Décide



Convention Association-EPCI

Convention Association-DSP

**EPCI**

- Commission économique
- Conférence des maires
- Conseil communautaire
- Finance

**DELEGATAIRE DSP**

- Prestataire à trouver
- Pour 4 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025
- Réalise



Délégation EPCI-DSP

La solution idéale « à long terme »

Après expertise ( **SCET** ), il est établi que l'EPCI peut créer une société publique locale dite **SPL**.

La communauté de communes pourrait lui confier sans mise en concurrence des prestations à réaliser.

Ce mode de fonctionnement dérogeant aux règles de libre concurrence édictées par l'Union européenne est juridiquement rendu possible par le concept de « quasi-régie » (« in house »)

Dans ce cadre, la SPL est considérée comme le bras armé de l'établissement public, qui a la totale maîtrise de cet outil comme s'il s'agissait d'un service interne.

Il est cependant trop tôt pour retenir cette option ,  
( Article L1524-5 et L1523-7 CGCT: Capital minimal 150KE vs CA actuel 70-100KE)

Le Buss est encore en phase de création. Il faut donc opter pour une solution transitoire plus modeste, simple et solide juridiquement qui permette :

- un développement basé sur les besoins
- une participation dynamique des usagers au projet
- une gestion professionnelle du lieu afin de maîtriser les couts
- une protection des élus ( ref loi 3DS)

## Nouvelle proposition du 25 septembre 2024 en Conseil communautaire

### **EPCI**

- Commission économique
- Conférence des maires
- Conseil communautaire
- Lien étroit avec la Région

### **OPERATEUR**

- Une SEM
- Pour 3-4 ans, à compter de 2025 pour pleine opérationnalité max 1er Septembre 2025
- Le Consortium reste acteur associé orientant les décisions à travers un comité stratégique
- Pas d'obligation de mise en concurrence\*

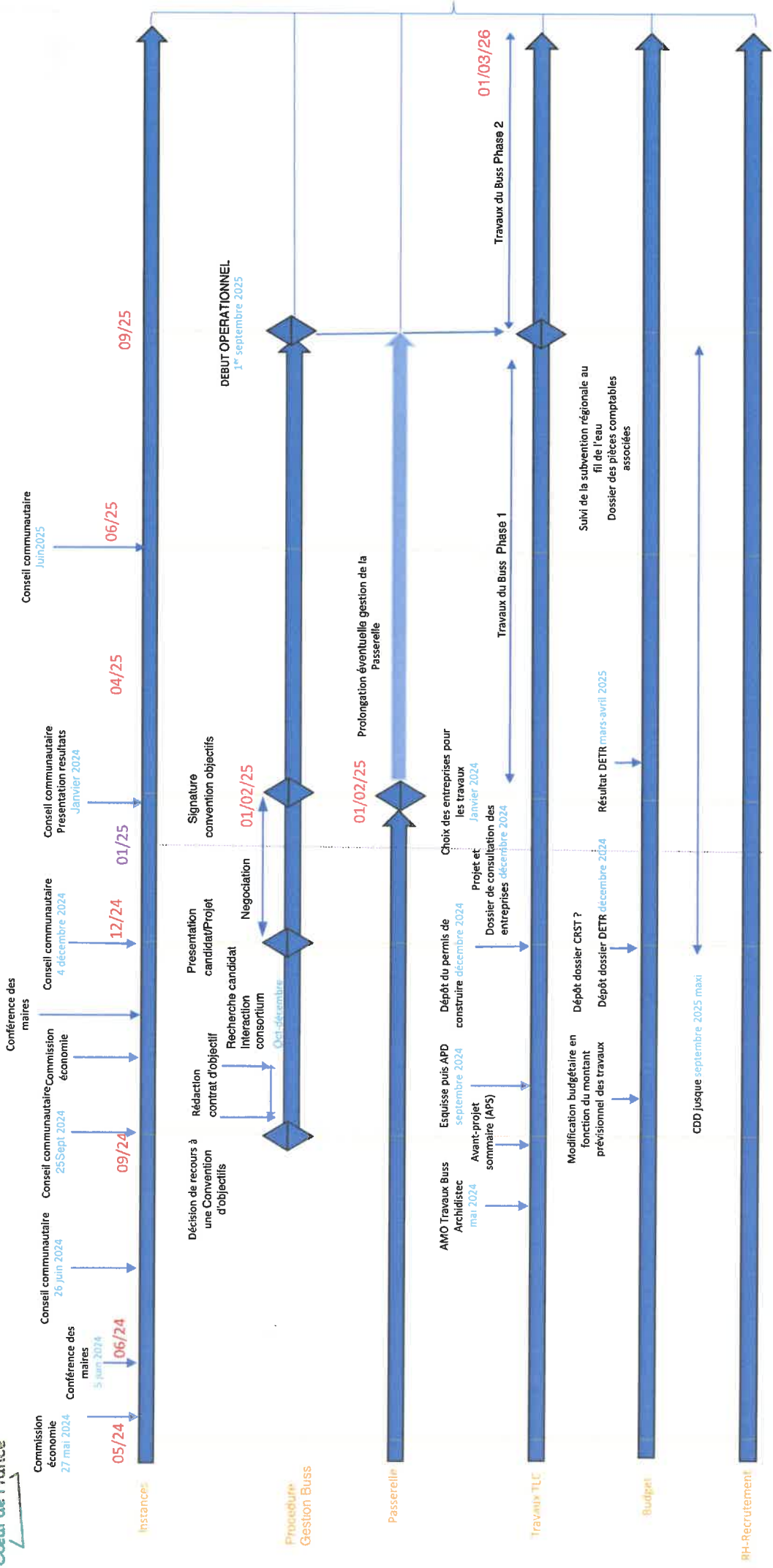


Convention d'objectifs+Bail\*\*

\*La légalité des contrats de « coopération public-public » a été reconnue par le droit de l'Union européenne : s'agissant de la poursuite d'objectifs de pur intérêt général, insusceptibles de nuire à la concurrence, aucune mesure de publicité ou de mise en concurrence n'est jugée nécessaire.

\*\*La DSP n' a pas été retenue compte tenu de sa lourdeur de mise en œuvre et de sa non-adaptation à la nature du projet ( formation ++ vs activité commerciale telle que camping, piscine etc )

# Projet Gestion du Buss (Passerelle+TLC) - Calendrier prévisionnel



Instances

Procédure Gestion Buss

Passerelle

Travaux TLC

Budgets

RH-Recrutement

DEBUT OPERATIONNEL  
1<sup>er</sup> septembre 2025

01/03/26

09/25

06/25

04/25

01/25

12/24

09/24

06/24

05/24

01/02/25

01/02/25

Travaux du Buss Phase 1

Travaux du Buss Phase 2

Résultat DETR mars-avril 2025

Dépot dossier DETR décembre 2024

Dépot dossier CRST ?

Modification budgétaire en fonction du montant prévisionnel des travaux

CDD jusque septembre 2025 maxi

Suivi de la subvention régionale au fil de l'eau  
Dossier des pièces comptables associées

Conférence des maires

Commission économie

Conseil communautaire

Conseil communautaire

Conférence des maires

Conseil communautaire

Conseil communautaire

Conseil communautaire

Conseil communautaire

Conseil communautaire

Conseil communautaire

Conseil communautaire

Conseil communautaire

Conseil communautaire

Conseil communautaire

Conseil communautaire

Conseil communautaire

Conseil communautaire

Conseil communautaire

Prolongation éventuelle gestion de la Passerelle

Choix des entreprises pour les travaux

Projet et

Dossier de consultation des entreprises

Dépôt du permis de construire

Esquisse puis APD

Avant-projet sommaire (APS)

AMO Travaux Buss Architecte

Rédaction contrat d'objectif

Recherche candidat interaction consortium

Département de l'économie

Conseil communautaire

Conférence des maires

Commission économie

Conseil communautaire

Conférence des maires

Conseil communautaire

Conseil communautaire

Conseil communautaire